

ECHANGES MED INFOS n° 13

l'Association ECHANGES MEDITERRANEENS pour l'eau, la forêt et le développement
informations mensuelles



.....les vœux du Président

Au nom du bureau, je vous adresse les vœux chaleureux et très amicaux que nous formons pour vous, vos familles, vos pays et notre association .

Que l'année qui arrive vous soit heureuse dans votre vie personnelle et familiale et dans votre vie professionnelle.

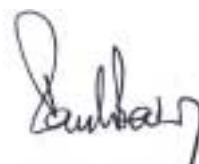
Que notre association, forte de ses potentialités que nous avons formalisées lors de l'assemblée générale d'Aix-en-Provence, s'engage résolument dans des réalisations concrètes en faveur du développement local.

Que nos solidarités entre nations et entre générations s'expriment toujours davantage.

Que nous soyons toujours plus nombreux à accepter de prendre des responsabilités dans la marche quotidienne de l'association, dans les sections nationales comme dans l'équipe internationale.

Que de nouveaux adhérents, attirés par le dynamisme que nous manifesterons, viennent nous obliger à aller encore plus de l'avant pour le bénéfice des populations du pourtour de la Méditerranée.

Bonne année à tous, soyez exigeants envers les membres du bureau, mais répondez généreusement quand ils sollicitent votre concours !



Paul BARON

Réunion des ministres de l'agriculture des états membres du CIHEAM

Les ministres de l'agriculture des 13 Etats membres du CIHEAM se sont réunis à Paris le 15 Décembre 2004. De telles rencontres informelles existent depuis 1999 .

Organisée pour la première fois en France, cette réunion, présidée par le nouveau ministre de l'agriculture français Dominique Bussereau, était placée sous le thème de « la

Méditerranée : un espace spécifique de production et d'échange de produits agricoles et alimentaires ».

Quatre sujets ont été abordés :

- l'accroissement et le développement des échanges dans l'espace euro-méditerranéen
- la qualité des produits agricoles et alimentaires

- les politiques de développement rural
- les orientations à retenir pour le CIHEAM

Les ministres ont fait le constat de la rupture démographique et d'une croissance urbaine rapide en Méditerranée.

Ils ont pris acte des bouleversements survenus dans les modes de consommation alimentaire au sein de l'espace méditerranéen.

Ils ont analysés l'accélération de l'accroissement des marchés mondiaux en Méditerranée.

Les ministres ont formulés plusieurs avis et recommandations :

S'agissant de la sécurité alimentaire en Méditerranée, la situation leur est apparue très préoccupante.

La situation très préoccupante du point de vue de la couverture alimentaire des pays du Bassin méditerranéen, comme la forte dépendance du Bassin à l'égard de grands pays exportateurs comme les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine et l'Australie doivent conduire les pays de la zone à s'interroger sur la stratégie à conduire en la matière. En particulier, la question céréalière conduit à s'interroger sur la possibilité ou non de développer la production avec des techniques qui ne doivent plus compter sur une utilisation dispendieuse de la ressource en eau

Il a été demandé au CIHEAM de renforcer sa capacité d'analyse sur les échanges intra et extra méditerranéens, sur les stratégies en présence et sur les politiques publiques à construire.

Il est également demandé au CIHEAM de jouer un rôle à travers ses activités de recherche face à la menace de plus en plus forte dans les pays du sud représentée par le criquet pèlerin.

En ce qui concerne la qualité des produits bruts et transformés, les ministres ont noté que ce vocable regroupe trois dimensions :

- une dimension sanitaire
- une dimension nutritionnelle
- une dimension territoriale accordant aux produits une spécificité identitaire

Il a été demandé au CIHEAM de renforcer la capacité méditerranéenne de recherche, de formation et d'expertise par la mise en place d'un réseau rassemblant les instituts de formation et de recherche du Bassin sur l'axe prioritaire « nutrition santé et sûreté des aliments ». De plus, le CIHEAM devra faire l'inventaire des législations existantes dans la Communauté et les pays partenaires en matière d'appellation d'origine, d'indications géographiques et d'agriculture biologique.

La question du développement rural a été abordée sous deux angles :

- nécessité pour chacun des pays de développer des politiques particulières de développement rural

- support d'une coopération Euromed renforcée.

Le CIHEAM a été chargé d'assurer la formation, la recherche et le conseil pour que puissent se développer des programmes de développement rural adaptés aux situations des territoires ruraux dans des cadres nationaux ou multilatéraux.

Les ministres se sont également accordés sur la nécessité d'une gestion durable des systèmes de production aquacole et de la pêche.

Sur l'ensemble de ces sujets, les ministres ont exprimé leur attente à l'égard du CIHEAM : il est demandé au CIHEAM de travailler à la construction d'un système méditerranéen de formation et de recherche agronomique contribuant à l'émergence d'une culture et d'une expertise méditerranéennes communes, sur les questions de production, d'échanges et de sécurité alimentaire et sanitaire.

Jean-Yves OLLIVIER

L'ouvrage « Eaux et Sols de l'Afrique du Nord, synthèse et propositions », édité par le Bureau sous-régional de la FAO à Tunis, est maintenant disponible. On peut se le procurer en s'adressant à l'éditeur : FAO, BP 300, 1082 Cité Mahrajène, Tunis.

Néanmoins, voici deux nouveaux extraits de cet ouvrage : le premier concerne la climatologie régionale, et le second la tarification de l'eau potable.

Certains aspects politiquement incorrects pourraient donner lieu à débats au sein de l'association...

Jean-Robert TIERCELIN

Climatologie régionale

.....
 (*Proposition de sujet de recherche pour les climatologues/hydrologues*). La question de savoir si la succession des années sèches et humides est totalement aléatoire, ou si les années sèches ont tendance à se succéder (phénomène de persistance), ne semble pas tranchée⁴. Si sa réalité était prouvée, la persistance devrait être prise en compte pour *affiner les stratégies de protection contre les sécheresses conjoncturelles*.

Evolutions passées

Des études ont été conduites dans la région pour essayer de détecter, sur les observations passées, l'indication de changements climatiques. ...*Ces études s'inscrivent en faux vis-à-vis des affirmations récurrentes, et semble-t-il dénuées de fondement scientifique, selon lesquelles le climat du Maghreb s'est désertifié.*

Evolution future⁷

L'évolution future du climat donne lieu à controverses et les prévisions quantitatives annoncées sont soumises à de grandes marges d'incertitude.

En ce qui concerne la région, aucune étude ne semble prévoir d'évolution de la pluviométrie annuelle, mais comme pour l'ensemble de la planète, le réchauffement futur de la région semble certain¹...

En tout état de cause, il est essentiel de *maintenir un réseau d'observations climatologiques et hydrologiques permanentes* sur l'ensemble de la région, afin de détecter de façon précise les évolutions futures éventuelles.

Commentaire sur un débat récemment tenu au sein de l'association : le réchauffement atmosphérique entraînera une augmentation de la demande en eau des cultures, ainsi que la diminution éventuelle des ressources. Certains camarades marocains auraient souhaité que l'on propose des stratégies d'adaptation à cette évolution future. A mon avis, il existe déjà un élément de stratégie : arrêter progressivement d'irriguer le blé, ce ne sera pas une grosse perte pour le pays !

Tarification de l'eau potable

Coût du service d'eau potable.

Des estimations de coût des services d'eau potable ont été effectuées dans la région. En Algérie², en 1992, le coût de fonctionnement et de maintenance sur la majeure partie du territoire était

⁴ Ce phénomène de persistance a été établi de façon formelle pour une partie de l'Afrique sahélienne

⁷ Par décision du Directeur Général en date du 12/09/03 a été créé un « International working group on climate change » au sein de la FAO

¹ IPCC

estimé à 4,10DA/m³, soit 0,14\$. En Tunisie³, en 1992, le coût de fonctionnement et de maintenance s'établissait à 0,340DT/m³, soit environ 0,25\$

En outre, une tentative a été conduite pour évaluer l'incidence des investissements sur le coût de l'eau. En Algérie, on a considéré la moyenne des investissements réalisés avec l'appui de la Banque Mondiale, estimé à 125\$/habitant, et cette somme est considérée comme devant être amortie sur 50 ans⁴. Sur une base de consommation de 37m³/habitant, il en résulterait un coût au m³ de 0,07\$.

Il est intéressant de comparer ces estimations de coûts avec les tarifs de vente pratiqués dans un pays industrialisé, où les consommateurs sont taxés généralement au prix coûtant, y compris l'amortissement des équipements. Tel est le cas de la France⁵. Dans ce pays, en 1990, le prix moyen du m³ d'eau s'établissait à 6,05F soit environ 0,85\$ (assainissement non compris).

Si certains éléments de coût, tels que les salaires, sont plus faibles en Afrique du Nord qu'en France, inversement d'autres éléments de coût, tels que les ouvrages de mobilisation des ressources, sont généralement supérieurs. On peut donc douter qu'au sud de la Méditerranée le calcul du coût de l'eau potable prenne toujours en compte la totalité des éléments de ce coût, en particulier ceux relatifs au renouvellement des équipements.

Il y aurait donc un intérêt certain à entreprendre une étude comparative détaillée des structures de coût de part et d'autre de la Méditerranée (Sujet de stage étudiant ?)

Tarifification de l'eau potable

Les tarifications pratiquées en Algérie, au Maroc et en Tunisie suivent le même principe: le prix de vente de l'eau est réparti en tranches de consommation. Une première tranche, parfois appelée «tranche sociale», est destinée à couvrir les besoins minimaux d'une famille et est facturée à un prix très bas. Le prix de vente augmente ensuite très rapidement pour les tranches supérieures de consommation.

Les tarifs subissent au fil des années des augmentations destinées à rattraper progressivement l'écart avec les coûts réels...(en conséquence) On observe une régression des consommations unitaires... La tendance générale au glissement de la demande vers les tranches inférieures présente certains aspects négatifs... certains consommateurs se sont reportés sur des ressources en eau alternatives (puits privés...), ce qui a entraîné des problèmes sanitaires, et une perte financière pour le service de distribution d'eau³.

Si le glissement des consommations vers les tranches inférieures présente certains inconvénients, en contrepartie lorsqu'on examine la situation dans une perspective à moyen terme, la réduction des consommations permet de différer les investissements de mobilisation de ressources supplémentaires et de renforcement des réseaux de distribution.

Enfin, *le principe de la tranche de consommation dite sociale mérite réexamen*. En effet on observe fréquemment que, dans les quartiers populaires, plusieurs ménages partagent le même logement et donc le même compteur d'eau, ce qui les fait sortir de la tranche sociale de tarification, de sorte qu'en définitive ils paient l'eau plus cher que certains ménages aisés vivant en appartement¹. Cette situation absurde ne peut que progresser avec le développement des classes moyennes. *Il serait bénéfique pour les collectivités nationales de faire disparaître progressivement la tranche de consommation prétendue sociale*.

² Salem, 2000

³ Zekri *et al*, 2000

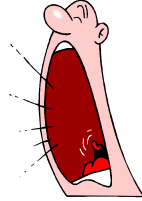
⁴ Algérie, 1995

⁵ FNDAE.

³ Zekri *et al*, 2000

¹ D'après Allain El Mansouri, 2002.

**Toujours en réponse aux questions posées dans les « libres opinions »
d' E M Infos n° 11**



première question : faut-il concentrer davantage le voyage d'études sur une zone géographique plus restreinte où les questions seront approfondies et organiser un voyage plus touristique, facultatif, après les rencontres proprement dites (comme au Maroc en 2003) ?

deuxième question : comme évoqué lors de l'AG, le conseil doit préparer pour les sixièmes rencontres une assemblée générale extraordinaire pour modifier nos statuts dans le sens indiqué. A combien faut-il réduire le nombre de mandats : un (pas plus de représentés que de présents), deux, trois, ... ?

troisième question : depuis l'origine de l'association, les conjoints ont été invités à participer à nos activités ; cela traduit le caractère amical fondamental de notre association. Faut-il remettre en cause cette habitude ?

nous avons reçu... :

Bonjour Alain

Tout d'abord je te souhaite une bonne et heureuse nouvelle année ainsi qu'à tous les membres d'échanges méditerranéens, Je souhaiterai répondre, avec un peu de retard mais avec beaucoup d'intérêt, aux questions posées dans les libres opinions d'Echanges Med Infos n° 11

1. La formule adoptée lors des 5èmes rencontres me semble satisfaisante : tournée + colloque. une tournée conviviale et à thématiques variés, pas trop concentrée géographiquement et pas non plus étendue pour en devenir fatigante à faire de la route, et qui prépare au colloque d'échange d'idées et d'expériences.

La proposition de poursuivre les rencontres par un voyage touristique sera fort appréciable (je n'ai malheureusement pas eu la chance d'en faire partie pendant les rencontres au Maroc mais nos amis qui y ont participé l'ont témoigné dans le recueil des rencontres)

2. Je suis tout à fait d'accord avec l'idée de limiter le nombre de mandats. Le nombre de 3 me paraît être raisonnable eu égard au nombre de présents dans l'assemblée.

3. Et puis dernier point, je pense q'une des spécificités les plus fortes de notre

association est l'amitié qui lie ses membres et la présence des conjoints aux rencontres ne peut qu'ancrer ces liens et enrichir les échanges cultureux,

Donc, je pense qu'il est important de préserver cet acquis mais aussi et surtout de travailler à le valoriser et de chercher à éliminer cette image "d'handicap financier" qui revient à chaque fois et ce en faisant évoluer la participation des conjoints vers un réel axe d'actions faisant partie intégrante des activités de l'association dont l'objectif ultime demeure le "Développement".

L'initiative entreprise par nos amis marocains lors des 4èmes rencontres dans le cadre du programme parallèle préparé pour les conjoints en donne le bon exemple. L'intérêt porté par les conjoints à ce type de programme s'est manifesté par la parution de l'article de Mme Christiane Pointud dans le recueil des rencontres.

Enfin, je pense que la tenue du colloque pendant les derniers jours des rencontres peut offrir l'occasion, en terme de temps et d'arrêt géographique, pour développer ce genre de formule et donner plus de dynamisme à la participation des conjoints.

Bonnes fêtes,

Sarra TOUZI

Cher ami,
 Bien reçu Med.Infos n°12, ce qui m'a rappelé mon inattention, puisque mes propositions concernant les questions posées dans "libres opinions" étaient préparées, mais non envoyées. Je me rattrape :

1ère question : cela dépend de la région à visiter; dans certains cas, les visites techniques peuvent être effectuées en parallèle avec les visites touristiques, quand il s'agit du même territoire ou aire géographique (proximité , donc gain de temps); dans d'autres cas, ce n'est pas possible et la séparation du technique avec le touristique s'impose (Lapalissade): chantiers techniques nécessitant de longs déplacements etc... .

2ème question : le plafond des mandats par votant (membre actif en règle avec ses cotisations, présent) ne devrait pas

dépasser 5; il devrait se situer, vu les caractéristiques propres à notre association (internationale, bénévolat, difficultés de participation permanente dues au coût de cette participation, ...), entre 3 et 5, au lieu de la limitation à 1.

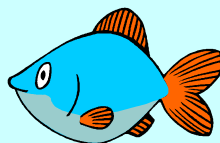
3ème question : cette habitude ne doit nullement être remise en cause. La participation des épouses à ce type d'activités de l'association dénote leur intérêt pour l'association, ses objectifs et ses travaux et constitue un facteur de réussite: participation du conjoint: membre actif de l'association, acceptation, voire encouragement implicite, de son travail et du temps consacré à l'association, parfois au détriment de la vie familiale... .

Amitiés

Othmane LAHLOU

Avis de vacance de poste au centre UICN-Méditerranée

Un poste de coordinateur du programme « eau » est à pourvoir immédiatement au centre méditerranéen de l'UICN basé à Malaga. Il s'agit de développer un programme sur l'eau et les zones humides en étroite relation avec les acteurs institutionnels (PNUE/PAM, MedWet, Global Water Partnership, RIOB, membres de l'IUCN et l'initiative « eau et nature » de l'IUCN). Au moins six ans d'expérience internationale sont requis et un CV en anglais doit être envoyé avant le 31 janvier 2005 à uicnmed@iucn.org ou par fax (00 34 952 028 145). Informations complémentaires aux adresses suivantes : www.iucn.org et <http://iucn.org/places/medoffice/>



Association Internationale Forêts Méditerranéennes
 (International Association for Mediterranean Forests)

14 Rue Louis Astouin 13002 Marseille France

Tel : +33 (0)4 91 90 76 70 - Fax : +33 (0)4 91 90 71 62 - <http://www.aifm.org>

Informe qu'aura lieu le 1er Congrès International des Centres de Formation aux Métiers de la Forêt, du 16 au 18 février 2005 à La Bastide des Jourdans (84 France), pour plus d'information :

<http://www.eduforest.org/index3.php?page1>